



Dossier de Candidature



Concours Culinaire DYNAMIC

L'expérience gourmande...



BTS
Hôtellerie-Restauration
(1ÈRE ET 2ÈME ANNÉES)



Offrez-vous les originaux !

La sélection des dossiers

Réalisation d'un plat et d'un dessert sur le thème suivant :

"Nos régions à table"

À base de produits de votre région

Complétez ce dossier de candidature, et laissez libre cours à votre imagination...

Vous trouverez ci-joint:

- Deux bons économats
- La progression minutée
- Les appellations/photos
- Le règlement
- Votre inscription



Les dates clés

31 Mai 2010

Date limite pour l'envoi des dossiers

Juin 2010

Evaluation & sélection des 3 gagnants

La remise des prix

Juin 2010

1er PRIX



1 CROISIÈRE D'1 SEMAINE!
POUR 8 À 10 PERSONNES!

1 AN
D'ABONNEMENT
À UNE REVUE
CULINAIRE



1 PACK
DYNAMIX
PAR DYNAMIC



PUBLICATION DES RECETTES GAGNANTES DANS LE LIVRET RECETTES DYNAMIC

2ème & 3ème PRIX

1 PACK DYNAMIX + 1 AN D'ABONNEMENT À UNE REVUE CULINAIRE + PUBLICATION DES RECETTES DANS LE LIVRET RECETTES DYNAMIC

Vos Appellations & Photos



Appellation de votre Plat

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Agrapez ici la photo de votre plat

Format minimum 10 x 13 cm

Appellation de votre Dessert

.....
.....
.....
.....
.....

Agrapez ici la photo de votre dessert

Format minimum 10 x 13 cm

le Règlement du Concours Culinaire Dynamic

Article 1: Conditions de participation

La participation à ce jeu concours est ouverte à toute personne inscrite au sein d'un établissement d'enseignement supérieur en Hôtellerie-Restauration. Ce concours est gratuit et sans obligation d'achat. Plusieurs candidats d'un même établissement pourront participer au concours culinaire DYNAMIC.

Article 2: Présélection écoles

Chaque candidat doit proposer deux recettes originales sur le thème

"Nos régions à table", en complétant très lisiblement et intégralement le dossier de candidature, composé de 3 éléments indispensables: -un bon économat -l'appellation et la progression minutée et la photo couleur des recettes réalisées -le bon de participation complété et signé par le candidat.

Les personnes qui souhaitent participer au concours pourront s'inscrire avant le 31 Mai 2010 de cette manière:

Compléter un dossier de candidature préalablement téléchargé sur notre site internet: www.dynamicmixers.com.

Ce dossier est à envoyer par courrier (le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante:

DYNAMIC S.A
Concours culinaire DYNAMIC
518 rue Léo Baekland B.P 57
85290 MORTAGNE SUR SEVRE

Article 3: les critères d'évaluation

Sous réserve du respect des conditions de participation, chaque dossier sera évalué par Dynamic, et ses partenaires membres du jury. L'évaluation du plat principal ainsi que du dessert se fera selon 7 critères: originalité et créativité, valorisation des produits régionaux, présentation/appétence visuelle de la recette, coût de la recette, complexité de la recette, appellation et originalité de la recette, cohérence dans la progression de la recette.

Article 4: Réalisation des recettes

Pour la réalisation de ses recettes, le candidat devra utiliser tous les produits mentionnés dans son bon économat et ce pour 4 personnes.

Article 5: Matières premières

Le coût total des produits utilisés ne doit pas dépasser 60€ TTC (soit 15€ TTC par personnes).

Article 6: Déroulement de la sélection

La sélection des candidatures sera effectuée en Mai 2010. Les candidats sélectionnés recevront par courrier les informations nécessaires concernant la remise des dotations. Les finalistes seront informés de leur sélection en Juin 2010. Un courrier sera adressé dans les mêmes délais aux candidats non retenus.

Article 7: Date et lieu de la remise des prix

Les prix seront attribués aux gagnants lors d'une journée de remise de prix. Le lieu et la date seront déterminés lorsque les gagnants seront connus.

Article 8: Jury

Le jury sera composé de professionnels/professeurs de la restauration.

Article 9: Dotations

Les 3 gagnants se verront publier leurs recettes au sein du livret recette Dynamic.

Le vainqueur de la finale remportera une croisière fluviale d'une semaine pour 8/10 personnes, un pack Dynamix, un abonnement à un magazine culinaire. Les 2ème et 3ème lauréats remporteront un pack Dynamix et un abonnement à une revue culinaire. Un lot sera attribué à chaque participant.

Article 10:

L'acceptation du présent règlement implique le respect des décisions du jury souverain.

Article 11:

Le comité d'organisation se réserve le droit de publier et/ou d'exploiter les recettes en indiquant le nom des auteurs, ainsi que toutes les images des recettes et des candidats prises dans le cadre du concours DYNAMIC.

Article 12:

la société organisatrice se réserve le droit de modifier les articles du présent règlement en cas de nécessité.

Article 13: Frais de remboursement

Les denrées utilisées et indiquées sur le dossier de candidature, ou tout autre dédommagement ne pourront donner lieu à un remboursement de la part de la société organisatrice.

Votre inscription*

*écrire en majuscules

NOM :
PRENOM :
ADRESSE:
CODE POSTAL :
VILLE :
E-MAIL :

NOM DE L'ETABLISSEMENT SCOLAIRE :
ADRESSE :
CODE POSTAL :
VILLE :
TEL :
E-MAIL :

Je soussigné(e) certifie
avoir pris connaissance du règlement lié au concours
culinaire Dynamic et en accepte les conditions.

FAIT À : LE : / / 2010

SIGNATURE :

CACHET DE L'ÉTABLISSEMENT :

